



Berne, le 17 octobre 2012

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse:
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente
Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

Le Conseil fédéral entend solliciter un crédit d'engagement de 30 millions de francs auprès des Chambres fédérales pour le soutien financier de la candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse. La décision relative à la contribution de la Confédération à la candidature crée un précédent politique pouvant entraîner des conséquences financières considérables.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral entend demander, dans le même arrêté, un crédit d'engagement à hauteur de 1 milliard de francs, qui servira, en cas d'attribution des Jeux par le Comité International Olympique (CIO), à financer le défaut de couverture du budget de réalisation.

Dans le cadre des travaux menés jusqu'ici, le Conseil fédéral a défini les conditions-cadres pour la réalisation de Jeux olympiques d'hiver en Suisse: le retour à des «Jeux blancs» dans un paysage alpin ainsi que, dans une large mesure, l'utilisation de l'infrastructure existante. La stratégie sur laquelle se fonde le rapport soumis à consultation satisfait à ces critères.

Le Conseil fédéral estime que les résultats disponibles à la fin du mois d'août 2012 quant à la faisabilité technique du projet d'organisation des Jeux olympiques sont concluants et justifient un soutien financier de la part de la Confédération, tant pour la phase de candidature que pour la réalisation de cette manifestation.

Le projet prévoit comme ville hôte St-Moritz, tandis que Davos accueillera l'autre partie des événements. Par ailleurs, certaines compétitions auront lieu à Lantsch/Lenz et à Klosters.

La candidature aux Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 permet de poser les jalons d'un projet national doté d'un rayonnement international. La Suisse se trouverait en effet au centre de l'attention mondiale pendant la préparation et la réalisation des Jeux olympiques d'hiver. Cet événement constitue donc pour elle une chance unique



de faire connaître à l'ensemble de la planète ses traditions politiques, sa diversité culturelle et son dynamisme économique.

Le 17.10.2012, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de lancer une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie ainsi que des autres milieux intéressés.

Le DDPS a décidé, sur la base de l'art. 7, al. 3, let. b de la loi fédérale du 18 mars 2005 sur la procédure de consultation (loi sur la consultation, LCo; RS 172.061) de mener cette consultation sous la forme d'une conférence. Le Grand Conseil du canton des Grisons disposera ainsi de la position définitive du Conseil fédéral lorsqu'il traitera le dossier de candidature lors de sa session de décembre.

Les conférences de consultation auront lieu aux dates suivantes:

- **le vendredi 26.10.2012, de 14h à 17h, à l'aula du bâtiment principal de la Haute école, Office fédéral du sport OFSPO, Macolin:**
pour la cinquième catégorie de participants dans la liste des destinataires;
- **le lundi 29.10.2012, de 9h à 12h, dans la grande salle, Banque nationale suisse BNS, Kaiserhaus-Passage, Place fédérale 1, Berne:**
pour les quatre premières catégories de participants dans la liste des destinataires.

Par la présente, nous vous invitons à participer à la procédure de consultation concernant les contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse. Le dossier soumis à consultation comprend le projet d'arrêté fédéral, le rapport explicatif ainsi qu'une liste complète des destinataires de la consultation.

Vous pouvez également télécharger ces documents sur les pages Internet suivantes:

Français: www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

Allemand: www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html

Italien: www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html

Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous les envoyer par la poste (veuillez adresser votre demande à stefanie.maegert@baspo.admin.ch).



Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à la conférence de consultation du 26 ou du 29.10.2012, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis d'ici au

29 octobre 2012

à l'adresse suivante: Office fédéral du sport, Stefanie Mägert, Route principale 245-253, 2532 Macolin (courriel: stefanie.maegert@baspo.admin.ch).

En vous remerciant pour votre précieuse participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet d'arrêté fédéral et rapport explicatif (f, d, i)
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f
BE, FR, VS: d, f
GR: d, i
TI: i
- Autres participants selon la liste des destinataires de la consultation (f, d, i)